

CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS

~

SASP LES RAPACES DE GAP (SAXOPRINT Ligue Magnus)

Après étude du dossier, des réserves ont été émises du fait de :

- Déséquilibre sur l'actif net circulant

PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS, LA SASP LES RAPACES DE GAP S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DES DIRECTIVES ET OBJECTIFS DONNES PAR LA C.N.S.C.G. AU GROUPEMENT SPORTIF AFIN DE POUVOIR EVOLUER SAINEMENT AU SEIN DU CHAMPIONNAT DE SAXOPRINT LIGUE MAGNUS LA SAISON 2017/2018, A SAVOIR :

- Placement du club sous surveillance, pour la durée de saison, impliquant la transmission le 20 de chaque mois d'un plan de trésorerie (**en format Excel**) réactualisé tous les mois, avec un premier envoi fixé au 20 septembre 2017 ;